



Est ce que j'ouvre droit à la résidence de 10ans en france

Par **aghiles**, le **25/10/2008** à **22:06**

Bonjour Madame, Monsieur,

Je suis étudiant et j'ai une carte de séjour étudiant de 1an qui expire en septembre 2009. Mon grand père est entré la première fois en France en 1951 alors que l'Algérie était encore sous l'occupation Française ce qui voulait dire je pense qu'il est Français, il vit depuis plus de 40 ans en France. Il a une résidence de 10ans renouvelable mais il peut demander la nationalité et l'avoir sans problème grâce à son vécu ici.

Cependant, ce que je veux savoir c'est: **Est ce que je peux avoir la résidence et/ou la nationalité Française par rapport au statut de mon grand**

Par **jeetendra**, le **26/10/2008** à **08:36**

bonjour, pour la nationalité Française comme vous etes majeur c'est trop tard, meme si votre père est Français, sauf par naturalisation (faite votre demande à la préfecture), pour la résidence il faut remplir les conditions de logement, de revenus (contrat de travail à durée indéterminé), d'assurance, etc. cordialement

Par **aghiles**, le **27/10/2008** à **13:19**

J'ai pas compris qu'est ce que vous voulez dire par naturalisation? Qu'est ce que ca veut dire?

Par **jeetendra**, le **27/10/2008** à **13:36**

bonjour, vous pouvez introduire auprès de la Préfecture votre propre demande de naturalisation, cordialement

Par **aghiles**, le **27/10/2008** à **14:18**

Mais est ce que j'ai droit d'obtenir la naturalisation et expliquez moi s'il vous plaît ?